

**Validation de la scolarité des professeurs et CPE stagiaires
des premier et second degrés
Année 2008-2009**

LE MÉMOIRE PROFESSIONNEL ET LA SOUTENANCE DU BILAN DE FORMATION

Document cadre pour les formateurs et les professeurs et CPE stagiaires
à l'IUFM des Pays de la Loire

Introduction

Le mémoire professionnel et la soutenance du bilan de formation institués dans le cadre de la rénovation des plans de formation sont définis dans le présent document pour l'année 2008-2009. Des ajustements sont apportés au document cadre 2007-2008. Ils prennent en compte, suite à une première année de mise en œuvre, les propositions examinées dans les groupes de travail institutionnels et pédagogiques de l'IUFM des Pays de la Loire, Ecole interne de l'Université de Nantes.

A. Le mémoire professionnel et ses fonctions

o Le mémoire professionnel est un Travail d'Etude et de Recherche (TER) constitué de trois écrits dans le premier degré, de deux écrits dans le second degré. Ces écrits sont également appelés Etudes :

L'Etude 1 :

Dans le premier et le second degrés, elle est constituée d'un « Ecrit Professionnel Réflexif » (EPR) de 15 pages minimum, annexes non comprises.

L'Etude 2, pour le premier degré uniquement :

Elle est constituée de trois « Ecrits Didactiques », de 3 à 4 pages chacun.

L'Etude 3 :

Dans le 1^{er} Degré, elle est constituée d'un « Ecrit professionnel transversal » de 4 à 8 pages, annexes non comprises.

Dans le 2nd Degré, elle est constituée d'un « Ecrit professionnel transversal » de 5 à 10 pages.

Pour les écrits du Mémoire Professionnel, on considère une moyenne de 2 500 signes par page environ, avec un interligne de 1,5 et une police de taille 12.

☐ Le mémoire est un outil de formation professionnelle qui obéit au même cahier des charges pour tous les maîtres formés au sein de l'Ecole Interne IUFM Pays de la Loire.

Il contribue à former des enseignants et CPE stagiaires capables d'agir avec discernement dans leurs classes ou dans leur établissement, d'observer les effets de leur action, d'analyser les effets de leurs choix et de leurs actions et d'innover.

Dans cette perspective, les travaux de formation qui préparent et accompagnent le mémoire aident les professeurs et CPE stagiaires à :

- poser des questions que suscite leur pratique professionnelle ;
- pour les professeurs, s'interroger sur l'organisation des savoirs enseignés (réflexion de nature historique, épistémologique et éthique) ;
- pour les CPE, s'interroger sur les différentes dimensions des actions menées (organisationnelle, historique, éthique...)
- pour les professeurs, explorer de nouvelles situations d'enseignement afin d'ouvrir la réflexion quant à la conception des séances et des séquences
- pour les CPE, explorer de nouvelles situations rencontrées dans le domaine de la vie scolaire ;
- analyser les effets de la mise en œuvre de propositions travaillées en formation.

Le mémoire professionnel est, pour les professeurs et CPE stagiaires, l'occasion :

- d'analyser leur pratique à la lumière de référents théoriques dans les registres scientifique, didactique, pédagogique et éducatif pour les professeurs, dans les registres scientifique et éducatif pour les CPE ;
- de prendre en compte, avec un certain recul, la complexité des phénomènes d'enseignement et d'éducation ;
- d'allier à la rigueur de l'analyse la flexibilité des dispositifs qu'ils mettent en œuvre.

☐ Le mémoire est un élément essentiel de construction d'une identité professionnelle.

☐ Les formateurs veillent à aménager des temps d'accompagnement de l'écriture du mémoire professionnel dans les différentes unités d'enseignement.

☐ Le principe du partage de la responsabilité pour chacune des évaluations du mémoire professionnel et de la soutenance du bilan de formation est retenu.

La note de l'Etude 1 est déterminée par le binôme formé par le RGR et le tuteur – expert dans le premier degré, par le RGR et le PSE dans le second degré.

Les notes affectées respectivement aux Etudes 2 et 3 sont issues d'un travail des formateurs lors d'une concertation d'Unité de Formation dans le premier degré.

La note de l'Etude 3 est proposée par le RGT dans le second degré et harmonisée en UF.

La note relative à la soutenance du bilan de formation est décidée par le jury.

B. Caractéristiques de l'Etude 1 : « Ecrit Professionnel Réflexif » (EPR)

☐ Ce que ne doit pas être l'écrit professionnel réflexif :

- le compte rendu d'une leçon ;
- la compilation de sources théoriques ;
- un journal de bord.

☐ Ce que doit être l'écrit professionnel réflexif.

C'est la mise en forme structurée et organisée d'une réflexion portant sur des situations d'enseignement ou d'éducation vécues, sur des problèmes didactiques, pédagogiques ou socio-éducatifs rencontrés, sur la conception et l'analyse de dispositifs nouveaux.

L'EPR doit montrer :

- que le professeur stagiaire sait questionner sa pratique dans la triple perspective des contenus disciplinaires, des processus d'apprentissage et de l'éthique professionnelle ;
- que le CPE stagiaire sait questionner sa pratique dans la perspective de l'engagement professionnel, de l'organisation et du domaine relationnel ;
- que le stagiaire sait recueillir des données empiriques et les analyser de façon méthodique ;
- qu'il est à même de comprendre les processus à l'œuvre dans les situations professionnelles ;
- qu'il est capable d'articuler entre eux ces niveaux de réflexion et de construire une problématique ;
- qu'il manifeste des qualités de synthèse.

Quelques éléments de repérage pour l'écriture de l'Etude 1

☐ Les EPR évoquent nécessairement des questions professionnelles auxquelles se confrontent les enseignants et les CPE dans leur pratique.

La présence, en annexe, de travaux d'élèves, de la retranscription de questions posées, de dialogues se déroulant dans la classe, du compte rendu des actions menées peuvent dans bien des cas garantir l'authenticité du propos et la pertinence des analyses.

☐ Les EPR témoignent systématiquement d'une réflexion critique (prise de recul par rapport à la pratique, décentration).

La démarche d'analyse critique prend le pas sur les aspects narratifs et descriptifs. Ceux-ci permettent au lecteur d'appréhender le déroulement de la situation exposée, mais ils se limitent aux informations nécessaires au développement de l'analyse et des propositions de l'auteur. C'est moins la nature des dispositifs mis en place et leur pertinence dans la situation évoquée que les capacités de l'auteur de l'EPR à analyser le contexte et les effets de son action qui sont jugées.

☐ Les EPR analysent des situations professionnelles à la lumière de références théoriques.

Il est fait état des références bibliographiques qui ont guidé la réflexion de l'auteur. Mais en ce domaine, la qualité est prioritaire sur la quantité. Le témoignage de quelques lectures approfondies vaut mieux que la constitution d'une bibliographie abondante mais mal ou très peu maîtrisée.

☐ L'étude d'une situation est complétée par la proposition de pistes pour la réflexion et pour l'action.

Elles expriment la capacité à identifier les composantes des situations d'enseignement ou d'éducation susceptibles de déterminer les choix de l'acteur. Elles témoignent notamment d'une orientation personnelle relevant du souci des fins de l'action éducative lorsque les savoirs et les techniques ne peuvent suffire ou lorsque l'action est soumise à des impératifs contradictoires.

☐ La rédaction, l'orthographe et la syntaxe sont correctes (en référence à la Compétence 2 : Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer).

La présentation de l'EPR en fait un objet clair, lisible et organisé n'excédant pas quinze pages, annexes non comprises: on y trouve un sommaire, une organisation en chapitres et des annexes.

Accompagnement de l'Ecrit Professionnel Réflexif

☐ Les échanges, les travaux d'écriture et la formation accompagnant la production de l'EPR sont au moins aussi importants que la mise en forme définitive de l'écrit lui-même. Dans cette perspective et durant la phase de préparation, qui peut être assimilée à la réalisation d'une « recherche impliquée », les formateurs de l'IUFM encouragent la créativité des professeurs stagiaires, la circulation de la parole au sein du groupe en formation et l'écoute mutuelle.

☐ C'est dans le groupe de référence et dans les différents éléments constitutifs du plan que cette formation se déroule :

- les professeurs et CPE stagiaires y parlent de leur pratique, la confrontent à celle des autres, échangent avec leurs pairs ;
- ils y trouvent l'articulation des différents aspects de la formation ;
- ils élargissent leurs champs de réflexion et accèdent à des sources variées d'analyse de situations d'enseignement et d'éducation.

□ Une certaine forme d'organisation du temps est généralement (mais non exclusivement) retenue. Elle consiste principalement en :

- une phase de repérage puis d'identification de questions professionnelles,
- une phase de recueil d'éléments pertinents au regard des questions posées (produits de l'observation des situations de classe, productions d'élèves, plans de cours, enquêtes, projet d'établissement...),
- une phase d'analyse et de confrontation de points de vue accompagnées de recherche d'outils théoriques appropriés.

Dans le 1^{er} degré

Les deux acteurs essentiels de l'accompagnement de l'Ecrit Professionnel Réflexif sont le RGR et le formateur expert dans le domaine considéré (expertise didactique, pédagogique ou socio-éducative). Le formateur expert est, selon les cas, un formateur IUFM du second degré, un enseignant chercheur ou un maître - formateur.

Remarque : Un RGR peut également être Tuteur Expert dans le domaine exploré par l'Ecrit Professionnel Réflexif d'un ou plusieurs professeurs des écoles stagiaires ; il en assure alors la co-direction. Sauf cas particulier, un RGR ne peut pas suivre en tant qu'expert le mémoire d'un stagiaire appartenant à son groupe de référence.

Au cours de la deuxième quinzaine de novembre, un « séminaire » est organisé dans chacun des sites afin de rappeler, selon les besoins, les caractéristiques de l'étude 1, des conseils méthodologiques, d'identifier la (les) thématique(s) envisagée(s) par chacun des professeurs des écoles stagiaires, d'organiser la première rencontre entre PE2 et tuteurs-experts.

Les différents « passages obligés » de l'élaboration et du suivi de l'Etude 1 sont les suivants :

- émergence des questions professionnelles,
- aide à la définition de la problématique de l'Etude 1,
- entrée dans l'écriture,
- accompagnement, conseils et échanges dans la durée.

La programmation dans l'année des différentes étapes de l' Etude 1 est confiée à la responsabilité des formateurs (RGR et tuteur-expert). Elle prend en compte les rythmes individuels des professeurs des écoles stagiaires.

Dans le second degré

Les deux acteurs essentiels de l'accompagnement de l'Ecrit Professionnel Réflexif sont le RGR et le PSE. Ils assurent la co-direction de l'Ecrit Professionnel Réflexif dans le cadre de l'UE 2.

Les différents « passages obligés » de l'élaboration et du suivi de l'Etude 1 sont les suivants :

- émergence des questions professionnelles,
- aide à la définition de la problématique de l'Etude 1,
- entrée dans l'écriture,
- accompagnement, conseils et échanges dans la durée.

La programmation dans l'année des différentes étapes de l'étude 1 est de la responsabilité des formateurs co-directeurs de l'Etude 1. Elle prend en compte les rythmes individuels des professeurs et CPE stagiaires.

C. Caractéristiques de l'Etude 2 dans le premier degré : « Ecrit(s) Didactique(s) »

Les écrits didactiques concernent trois Eléments Constitutifs disciplinaires différents de l'UE 3 :

- obligatoirement : Français ou Mathématiques ;
- deux autres au choix parmi ces disciplines : Histoire-Géographie, Sciences, Langue Vivante, Arts, EPS.

Les professeurs des écoles stagiaires sont accompagnés par les formateurs disciplinaires qui centrent les travaux sur la didactique disciplinaire. Les écrits s'appuient sur des études de cas (des séances ou des séquences réalisées) qui servent de support à des analyses. Celles-ci se réfèrent à des outils conceptuels issus des recherches en didactique des disciplines.

D. Caractéristiques de l'Etude 3 : « Ecrit Professionnel Transversal »

Dans le 1^{er} Degré

L'Etude 3 vient compléter les quatre écrits didactiques. Elle est formalisée par un écrit réalisé dans le cadre de la Formation Générale. Les professeurs des écoles stagiaires sont accompagnés par le PSE.

Le sujet d'étude et de recherche retenu par chaque stagiaire doit appartenir à au moins un des axes définis dans l'UE 4 (Formation professionnelle générale) :

- le sens de l'école, les valeurs et fondements de l'école républicaine, les statuts du fonctionnaire et de l'élève ;
- la gestion de la classe et des conflits, l'autorité du maître dans la classe ;
- la difficulté scolaire et l'ASH (Adaptation et Scolarisation des élèves en situation de Handicap) ;
- l'approche psychologique et sociologique du développement de l'enfant et de l'adolescent ;
- le système éducatif et les relations partenariales (essentiellement pour le 2nd degré).

Ce sujet d'étude peut éventuellement être mis en relation avec l'Etude 1. L'étude transversale peut s'appuyer sur des récits, des études de cas, des enquêtes, des entretiens... La prise en compte d'apports théoriques est attendue. L'étude 3 donne lieu à un écrit de quatre pages environ.

L'évaluation est propre à chaque professeur stagiaire.

Dans le 2nd Degré

L'écrit transversal prend la forme d'une étude portant sur une question professionnelle appartenant à l'un des domaines au moins de l'Unité d'Enseignement n° 4 - Formation Professionnelle Générale - :

- Approche juridique et éthique du monde scolaire (statut du fonctionnaire et de l'élève), les valeurs de l'école.
- Gestion de la classe et de ses conflits, l'autorité, approche psychologique et sociologique du développement de l'adolescent.
- Difficulté scolaire et ASH : découverte de la diversité des élèves et des dispositifs,
- Découverte du système éducatif, des relations partenariales.

L'étude est initiée en groupe transversal au sein de petites équipes pluridisciplinaires.

L'étude vise à identifier, sur la question choisie, les prescriptions institutionnelles, à les confronter aux pratiques réelles au sein des établissements et à interroger le sens des écarts éventuels. Elle se conclut par le repérage de principes susceptibles de guider une posture professionnelle, démarche conduisant les stagiaires à prendre des distances avec leur pratique initiale.

Des méthodologies diverses peuvent être mises en œuvre pour cette étude (enquête, étude de cas, entretiens avec des professionnels expérimentés, journée d'immersion dans un contexte choisi...). La prise en compte d'apports théoriques est attendue.

Les stagiaires sont accompagnés dans leur réflexion et dans les travaux individuels et/ou collectifs par le Responsable du Groupe Transversal (RGT).

L'étude donne lieu à une présentation au sein du groupe transversal par l'équipe et à la remise d'un écrit personnel¹ de 5 à 10 pages maximum par chacun des membres.

L'évaluation prend en compte les dimensions collective et individuelle du travail effectué. Elle sera donc propre à chaque professeur stagiaire.

E. Les échéances pour la remise du mémoire professionnel

Cet objet « Mémoire Professionnel », recueil d'écrits professionnels, symbolise l'achèvement du parcours de formation initiale des professeurs des écoles stagiaires. Il revêt donc une importance particulière pour la poursuite éventuelle d'études mais aussi pour le caractère universitaire du Diplôme d'Ecole.

La prise en compte de ces considérations a conduit aux échéances suivantes :

- pour le premier degré :
 - l'Etude 1 est remise dans la semaine qui suit les vacances de printemps,
 - pour l'Etude 2, l'écrit didactique Français ou Mathématiques est remis en décembre, les deux autres écrits sont rendus à la veille des vacances de printemps,
 - l'Etude 3 est remise en février.

Les soutenances du bilan de formation sont organisées dans la période couvrant la dernière semaine de mai et la première semaine de juin.

- pour le second degré :
 - l'Etude 1 est remise, si possible, à la veille des vacances de printemps ;
 - l'Etude 3 est remise à la veille des vacances de printemps ;

Les soutenances du bilan de formation sont organisées au cours de la première quinzaine de mai.

F. La Soutenance du bilan de formation

La soutenance du bilan de formation donne lieu à une évaluation de la professionnalisation. Elle doit cependant rester un moment de formation. C'est à la fois l'achèvement du trajet de formation initiale et une ouverture propice à l'esquisse du projet professionnel du professeur ou du CPE stagiaire. La complémentarité des membres du jury autorise une soutenance unique qui prend appui sur les études du Mémoire Professionnel et qui porte sur la professionnalisation du stagiaire.

¹ Chaque écrit doit faire apparaître d'une manière significative l'implication personnelle du professeur ou CPE stagiaire dans les travaux du groupe et ses conclusions quant à sa pratique et sa professionnalisation en cours.

La soutenance du bilan de formation ne constitue en aucun cas une nouvelle évaluation des Etudes 1, 2 (premier degré) et 3, déjà notées par ailleurs.

La soutenance est organisée en deux temps :

- un premier temps au cours duquel le professeur stagiaire expose pendant une quinzaine de minutes des éléments de son cheminement en formation – des points saillants du parcours – et dégage des perspectives professionnelles ;
- un second temps, d'une demi-heure environ, au cours duquel le professeur stagiaire répond aux questions des membres du jury. Ces questions sont préparées par le jury en prenant en compte l'ensemble des Etudes du mémoire. Elles complètent également l'exposé du professeur ou CPE stagiaire.

Les quinze dernières minutes de l'heure consacrée à chacun des professeurs et CPE stagiaires sont destinées à la délibération du jury.

La soutenance du bilan de formation doit permettre de vérifier l'acquisition de connaissances, de capacités et d'attitudes, constitutives des dix domaines de compétences du référentiel, et construites dans l'articulation des différents espaces de formation.

Cette soutenance est l'occasion d'apprécier :

- l'émergence et le développement d'une posture réflexive ;
- la cristallisation d'un projet personnel relevant d'une professionnalité globale.

On se réfère pour cela à un certain nombre d'indices qui peuvent être ordonnés autour de cinq lignes directrices. Les travaux présentés et défendus doivent ainsi témoigner :

1. de la capacité du futur professionnel à identifier un certain nombre d'effets de son action (notamment du côté de l'activité de l'élève) ;
2. de la possibilité d'envisager une (ou des) voie(s) alternative(s) aux choix opérés en situation et d'en prévoir pour partie les éléments constitutifs (ressources, dispositifs, organisations...) ;
3. de sa réflexion sur les modes d'articulation de trois champs essentiels de l'activité professorale :
 - celui des conditions de l'action pédagogique permettant de créer un climat propice aux apprentissages et à l'étude chez les élèves, en y incluant ce que l'on appelle communément « tenir la classe » et « faire autorité »,
 - celui de l'action didactique elle-même, comme organisation de la rencontre entre élèves et savoirs,
 - celui enfin de l'attention portée à l'élève singulier, à son engagement et à son projet ;
4. de l'établissement d'un rapport aux sources théoriques propice à baliser un parcours réflexif sur l'activité déployée ;
5. d'un positionnement éthique témoignant du souci des fins de l'action éducative référant les actes du professionnel au système de normes et de valeurs en vigueur, y compris lorsque les situations sont sources de dilemmes et nécessitent un examen raisonné.

Dans le 1^{er} Degré

Les membres du jury sont proposés par le Responsable de Site – et son éventuel adjoint pédagogique – en concertation avec le RGR ; ils sont nommés par le Directeur de l'IUFM des Pays de la Loire.

Le RGR participe au jury de soutenance du bilan de formation et le choix des deux autres membres permet de veiller à la diversité des expertises représentées (formateur disciplinaire, PEIMF, PSE, Enseignant-chercheur, membre des corps d'inspection...).

Dans le 2nd Degré

Le jury est composé du RGR, d'un CPT, et d'un autre expert (RGT, PSE, Enseignant-chercheur, Corps d'inspection, Chef d'établissement, ...).

Le Directeur de l'IUFM nomme les membres du jury de soutenance sur proposition du responsable de groupe de référence.

Organisation pratique

Le jury, après délibération, établit un compte rendu de soutenance. Ce document comporte une brève analyse de la cohérence de l'ensemble du bilan de formation, un recensement des questions posées et des réponses abordées par le professeur ou le CPE stagiaire lors de la soutenance ainsi qu'une appréciation globale sous forme de conclusion (pertinence de l'analyse effectuée par l'auteur) et de perspectives (prolongements envisageables). Il est communiqué au professeur ou CPE stagiaire à l'issue de la séance de soutenance.